



BAREMES HONORAIRES TRANSACTION

Applicable à compter du 1/05/2026

Les honoraires sont exprimés en TTC (taux de TVA en vigueur 20 %*) et sont à la charge de l'acquéreur

Habitations/locaux commerciaux/terrains

MANTATS SIMPLES(TTC)

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>Honoraires maximum</u>
< 60 000 €	Forfait 5 000 € TTC
60 001 € à 80 000 €	Forfait 6 000 € TTC
80 001 € à 100 000 €	forfait 6 500 € TTC
100 001 à 150 000 €	6,50 % TTC
150 001 € à 200 000 €	5,50 % TTC
200 001 € à 300 000 €	5,00 % TTC
> 300 0001 €	4,50 % TTC

VARIANTE MANDATS EXCLUSIFS (TTC)

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>Honoraires maximum</u>
< 60 000 €	Forfait 4 500 € TTC
60 001 € à 80 000 €	Forfait 5 500 € TTC
80 001 à 100 000 €	forfait 6 000 € TTC
100 001 à 150 000 €	6,00 % TTC
150 001 à 200 000 €	5,00 % TTC
200 001 €à 300 000 €	4,50 % TTC
> 300 0001 €	4,00 % TTC
parkings/garages/lots isolés (grenier,cave,etc)	Forfait maximum 1 900 € TTC

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien.

Les honoraires sont exigibles à la signature de l'acte authentique chez le notaire.

** Taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation en vigueur*